**Exercices : UAA4  interactions médiatiques**

1. **Interactions médiatiques :**

**Exercice 1 :**

Parmi les médias suivants, coche ceux qui peuvent être qualifiés de mass-média?

|  |  |
| --- | --- |
| Résultat de recherche d'images pour "Publicité sheweps" | Résultat de recherche d'images pour "Publicité journal la meuse" |
| Résultat d’images pour image gsm | Regarder TV Belgique |
| Résultat de recherche d'images pour "image lettre enveloppe" | Résultat de recherche d'images pour "image un site web entreprise construction" |
| Résultat de recherche d'images pour "image un livre" | Résultat de recherche d'images pour "image radio liège" |

**Exercice 2 :**

|  |
| --- |
| Deux ans avec sursis, c’est la peine infligée à « Gérard», 49 ans, pour s’être livré, huit mois durant, à une véritable torture mentale sur son ex-amie, France. Une persécution faite de harcèlement, de vandalisme, de menaces, de calomnie via la prise d’identité sur Internet.  Deux ans avec sursis: c’est plus que les 18 mois qu’Hélène Walckiers, substitut, avait requis. Sylvie Paulet , présidente de la chambre correctionnelle, a été convaincue par le témoignage de la victime et les arguments développés par son avocat, M e Pascal Baurain.  Nous avons évoqué le prévenu sous le prénom d’emprunt de Gérard, la victime ayant redouté de subir à nouveau des ennuis, lorsqu’elle a accepté de témoigner lors de l’audience (voir La Province du 20 juin).  France et « Gérard » s’étaient rencontrés via un site de rencontre, «You for me », en décembre 2009. Au terme de neuf mois de relation, la dame préfère rompre : l’informaticien qu’il était n’avait pas réussi à améliorer la vitesse de son PC, mais surtout, elle venait de découvrir qu’il s’était posté sur un site de rencontre *hard*, mettant comme photo de profil un cliché qu’elle avait pris de lui, bon chic bon genre.  Dès la rupture signifiée, France a vécu huit mois d’enfer. Le tribunal épluche toutes les préventions, les dit établies. Gérard a crevé les quatre pneus de l’Opel Corsa de France. Il rôdait dans son quartier, lui a téléphoné un nombre incalculable de fois. Par exemple, 370 appels le 1 er avril 2011: un toutes les quelques secondes. Les SMS étaient aussi légion.  Publié le Dimanche 29 Septembre 2013 à 19h44 - G.M. |

Sur base de l'article ci-dessus et de tes connaissances, réponds aux questions suivantes:

1. De quel phénomène parle-t-on, donne une définition à celui-ci?
2. Quelles sont les forces en présence dans cette histoire? Quel est le rôle de chacune de celles-ci ?
3. Est-ce que la responsabilité pénale de l’auteur est engagée ? Pourquoi ?
4. Est-ce que la responsabilité pénale de l’auteur est engagée ? Pourquoi ?
5. Si tu es témoin de cette histoire, que tu peux-tu faire et que dois-tu éviter de faire?